Les collèges privés

Le financement des collèges privés est une compétence obligatoire des départements. A ce titre, le Département de la Meuse assure le financement du fonctionnement des 5 collèges privés, à parité avec les collèges publics.

Publié le 29 août 2023

Le financement des collèges privés est une compétence obligatoire des Départements. A ce titre, le Département de la Meuse assure le financement du fonctionnement des 5 collèges privés, à parité avec les collèges publics.

Les collégiens privés bénéficient des mêmes subventions pour les actions éducatives que dans le public : déplacement pour sortie culturelle, déplacement et entrée à la piscine, collège au cinéma, mobilité européenne, etc.

CONTACT

SERVICE COLLÈGES

0329457755
ITINÉRAIRE

Hôtel du Département
Place Pierre-François Gossin
BP 50514
55012 BAR LE DUC

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE

Place Pierre François
Gossin
55012 BAR LE DUC
Tél : 03 29 45 77 55